

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2016.
2. Election des délégués de la future Communauté de Communes du Pithiverais.
3. Proposition de création d'une fourrière Départementale.
4. Proposition de vente du logement de l'ancienne gendarmerie.
5. Décision Modificative n° 5 - Budget Communal
6. Proposition de modification des tarifs du cimetière.
7. Proposition de gratification à stagiaire.
8. Procédure contre le projet de parc éolien de Neuville-aux-Bois
9. Adhésion CNAS 2017
10. Affaires diverses

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2016

Etaient présents: MMES et MM G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, I.PROSSER, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : N.MATHURIN par B.TARRON, C.LORENTZ par S.BOUDIN.

Absents excusés : C.LOISEAU

Secrétaire de séance : P.COLMAN

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Mme Christelle BURGOT. Il propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de fusion du Syndicat de l'Oeuf et de la Rimarde.
- Proposition de Décision Modificative n° 1 sur le budget de l'Eau.
- Proposition de Décision Modificative n° 1 sur le budget de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Election des 3 délégués de la future Communauté de Communes du Pithiverais au 01.01.2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes, le nombre de délégués de notre Commune doit être ramené de 5 à 3.

Il convient donc de procéder à l'élection de ces 3 membres.

Une liste est proposée à l'adhésion du Conseil Municipal :

- M. LEGRAND Gérard
- M. BOUDIN Jean Claude
- M. TARRON Bernard

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Sont proclamés délégués de la Communauté de Communes du Pithiverais à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- M LEGRAND Gérard
- M BOUDIN Jean Claude
- M TARRON Bernard

Fourrière animale Départementale

Monsieur Frédéric CUILLERIER, Président de l'Association des Maires du Loiret, a par courrier en date du 15 juin 2016 évoqué les difficultés de gestion du refuge des animaux (AGRA) de CHILLEURS AUX BOIS, sa situation juridique n'étant plus viable. La solution préconisée serait de créer un syndicat mixte de niveau départemental.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la gestion de cette nouvelle structure serait confié à un syndicat de niveau départemental qui agirait pour le compte des Communes et Communautés compétentes adhérentes.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander aux représentants de l'Etat dans les Départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes telles qu'elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat et comprenant notamment le territoire de CHILLEURS AUX BOIS.

Accord de vente Logement F4 n° 1 à Monsieur GILET Bruno

Monsieur Le Maire présente au Conseil l'offre d'achat du Logement n° 1 de type F4 de l'ancienne gendarmerie.

L'offre, d'un montant de 114 000 € est inférieure au prix de vente qui avait été fixé par une précédente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre d'achat du logement F4 proposé par Monsieur GILET Bruno au prix de vente de 114 000 € net vendeur.

Décision Modificative n° 1 - Budget du Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits sur le Budget du Service de l'Eau.

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
023 : Virement à la section d'investissement	4 460 €	
6541 : créances admises en non-valeur	- 4 460 €	
Total Fonctionnement	0	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
021 : Virement de la section d'exploitation		4 460 €
2156 : Matériel d'exploitation	4 460 €	
Total Investissement	4 460 €	4 460 €

Décision Modificative n° 5 - Budget de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'annuler un titre émis en 2010 auprès de GRDF.

Section de Fonctionnement	Dépenses
6535 : Formation	-330 €
673 : Titres annulés	330 €
Total	0 €

Décision Modificative n ° 1 - Budget Service Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un ajustement de crédit doit être effectué sur le budget du Service Assainissement.

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
023 : Virement à la section d'investissement	1,10 €	
66111 : Intérêts	-1,10 €	
Total Fonctionnement	0	0
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
021 : Virement de la section d'exploitation		1,10 €
1641 : Emprunt	1,10 €	
Total Investissement	1,10 €	1,10 €

Tarifs du Cimetière et de l'espace cinéraire à compter du 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs des concessions de terrains, du columbarium et des cavurnes dans le cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Concession 15 ans : 250 €
- Concession 30 ans : 400 €
- Columbarium et cavurne 15 ans : 900 €
- Renouvellement 15 ans : 450 €
- Columbarium et cavurne 30 ans : 1 200 €
- Renouvellement 30 ans : 600 €
- Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir : 60 €
- Fourniture et pose de plaque sur lutrin : 120 €

Gratification à stagiaire

Monsieur le Maire propose d'attribuer une gratification à Gaëlle PICARD-BAUDU, stagiaire ayant effectué un stage, du 7 novembre 2016 au 3 décembre 2016, au sein du service administratif de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à cette stagiaire une gratification de 120 €.

Fusion des Syndicats de l'Oeuf et de l'Essonne et de celui du Bassin de la Rimarde

Le Syndicat Mixte de l'œuf et de l'Essonne et le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Rimarde sont deux syndicats compétents en matière de gestion et d'entretien des cours d'eau.

Dans le cadre des réformes nationales relatives à la rationalisation des syndicats et à la réorganisation des compétences de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations, les deux syndicats de l'Oeuf et de l'Essonne et du Bassin de la Rimarde ont décidé de se regrouper pour former un seul syndicat.

Le nouveau syndicat souhaite ainsi exercer les compétences antérieurement assurées sur ce territoire par les deux syndicats, et dans la perspective d'un périmètre hydrographique cohérent, envisage d'exercer les compétences résultant de la réforme introduite aux articles 56 à 59 de la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé la fusion du Syndicat Mixte de l'œuf et de l'Essonne et du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Rimarde au sein d'un nouveau syndicat (avec reprise intégrale des agents, des contrats, des biens et plus largement de tous les droits et obligations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rend par la présente un avis favorable à la fusion du Syndicat Mixte de l'œuf et de l'Essonne et du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Rimarde et charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet du département du Loiret.

Projet Eolien de Neuville aux Bois : Requête d'appel du jugement du 2 novembre 2016 rendu par le Tribunal Administratif d'Orléans concernant le permis de construire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 7 mai 2015, la Collectivité a engagé deux procédures, d'une part à l'encontre du Permis de construire, et d'autre part, de l'autorisation d'exploitation, accordés à la société Ferme Eolienne de Neuville aux Bois.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en première instance, le Tribunal Administratif d'Orléans, le 2 novembre 2016, a annulé l'autorisation d'exploitation pour vice de forme, mais a débouté la collectivité en ce qui concerne sa demande d'annulation du Permis de Construire.

Me MONAMY, avocat représentant notre Collectivité, préconise de poursuivre la procédure engagée à l'encontre du permis de construire de la Ferme Eolienne de Neuville aux Bois. La proposition financière de Me MONAMY, pour faire appel de la décision du Tribunal Administratif d'Orléans est de 4 200 € TTC, à répartir entre les Communes engagées dans la procédure au prorata de leur population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à relever appel du jugement du 2 novembre 2016 par lequel le Tribunal Administratif d'Orléans a rejeté le recours en annulation formé par la Commune de CHILLEURS AUX BOIS et autres contre l'arrêté du 20 novembre 2014 par lequel le Préfet de la Région Centre a délivré à la Société Ferme Eolienne de Neuville aux Bois un permis de construire cinq éoliennes et deux postes de livraison sur le territoire de la Commune de Neuville aux Bois.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

Restriction des bénéficiaires du CNAS au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 24 janvier 2003, portant adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale), pour l'ensemble du personnel de notre collectivité.

Monsieur le Maire propose de clarifier la précédente délibération en limitant le bénéfice des prestations du CNAS aux agents retraités de la Commune jusqu'à leur 75^{ème} anniversaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Affaires diverses

- Le Téléthon se tiendra le samedi 3 décembre sur la place de Romand et le dimanche 4 décembre au gymnase.
- La Sainte Cécile, Sainte Patronne des musiciens, sera fêtée dimanche 4 décembre. L'Avenir invite la population au concert qui se tiendra Place de Romand.
- Un rendez-vous est à fixer avec les résidents de l'impasse du Grand Orme qui ont sollicité la rétrocession de leur voie privée à la Commune.
- A l'occasion de la Sainte Barbe, Les sapeurs-pompiers de la Commune convient la population à la cérémonie qui aura lieu le samedi 10 décembre 2016 à 10 h 30 au centre de secours.
- La remise des cadeaux des enfants du personnel communal aura lieu le vendredi 16 décembre à 18 h 30 à la Cour Gauthier.
- Les colis de Noël seront distribués par les élus municipaux le lundi 19 décembre 2016 à 16 h aux résidents de la MARPA.
- La cérémonie des Vœux aura lieu le lundi 9 janvier 2017 à 18 h 30 à la Cour Gauthier.

- La commission Communication se réunira le mardi 6 décembre pour finaliser l'actualisation du livret d'accueil de la Commune.
- Le prochain conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint ABSENTE	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent	Mme LOISEAU Christine ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe	Mme DEGUIL Catherine
Mme PROSSER Isabelle	Mme LORENTZ Caroline ABSENTE	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	M. BOUDIN Sébastien	